

# LA LETTRE

## de PRO BTP

OCTOBRE 2018 – [www.probtp.com](http://www.probtp.com)

EXPERTS-COMPTABLES



### Sommaire

■ Simplifiez-vous la DSN avec les services de PRO BTP .....	1
■ Le prélèvement à la source : questions-réponses .....	2
■ Fusion des régimes Agirc et Arrco .....	2
■ Planet'Santé : une complémentaire spécialement conçue pour vous .....	3
■ Une offre spécifique pour les artisans .....	3
■ Bien vous connaître, c'est bien vous servir .....	4

### Accompagnement

## Simplifiez-vous la DSN avec les services de PRO BTP

À l'approche du paramétrage des DSN 2019, PRO BTP vous informe sur les moyens mis à votre disposition pour faciliter vos déclarations sociales nominatives.

En 2017, la généralisation de la DSN s'est avérée complexe. En tant qu'expert-comptable, vous êtes en première ligne et vous rencontrez parfois des difficultés. PRO BTP vous aide à passer ce cap : voici les outils indispensables pour réussir vos déclarations sociales nominatives et régulariser les anomalies, si besoin.

### 1. Des experts à vos côtés

Nos équipes régionales de proximité se déplacent sur rendez-vous à votre convenance. De plus, pour une DSN conforme à la norme et aux spécificités du BTP, vous pouvez compter sur notre équipe dédiée. Pour les questions plus pointues, elle vous orientera vers des experts qui prendront en charge votre dossier. Si nécessaire, ils analyseront les rejets des DSN sur vos portefeuilles clients et vous accompagneront dans la résolution des anomalies. Cette cellule est joignable à [conseil.dsn@probtp.com](mailto:conseil.dsn@probtp.com) et au 01 49 14 14 07.

### 2. Des fiches de paramétrages synthétiques

Clares et détaillées, elles sont disponibles dans l'espace « Mon compte » entreprises de [probtp.com](http://probtp.com). Elles contiennent toutes les données pour :

- rattacher correctement les salariés de l'entreprise aux contrats souscrits,
- fiabiliser le calcul et la déclaration des cotisations Prévoyance,
- produire des DSN comportant toutes les données requises pour leur traitement.



### À noter :

Respect des taux et des assiettes de cotisations, bon usage des données d'adhésion et d'affiliation à PRO BTP... Retrouvez toutes les informations indispensables à la déclaration et au paiement de vos cotisations en mode DSN sur [probtp.com](http://probtp.com), rubrique experts-comptables. Des guides et des fiches pratiques sont à votre disposition.

### 3. Un diagnostic des anomalies à corriger

Nos équipes ont observé des anomalies récurrentes, liées à des erreurs de paramétrage sur les contrats santé, prévoyance, assurances de personnes et retraite complémentaire. Sur [probtp.com](http://probtp.com), vous pouvez consulter le récapitulatif des erreurs les plus courantes et obtenir le mode d'emploi pour les corriger. Rendez-vous dans la rubrique Actions rectificatives DSN.

La DSN est l'affaire de tous : PRO BTP est à vos côtés. ■

## Le prélèvement à la source : questions-réponses

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'impôt sur les revenus à la source entrera en vigueur. Vos entreprises clientes deviendront collecteur.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'impôt sur les revenus à la source entrera en vigueur.

Vos entreprises clientes deviendront collecteur. Voici les éléments essentiels pour les accompagner.



via le compte rendu métier (CRM) qui leur sera retourné suite au dépôt de la DSN.

### Comment l'impôt sera-t-il reversé à l'État ?

Les entreprises reverseront l'impôt à l'administration fiscale plusieurs jours après le versement du salaire. Elles bénéficieront d'un effet positif sur leur trésorerie, de 8 jours, 18 jours ou 3 mois selon la taille de l'entreprise. Par exemple, pour les entreprises de plus de 50 salariés, les reversements se feront le 8 du mois.

### Comment garantir la confidentialité aux salariés ?

Le salarié ne donnera aucune information à son employeur. C'est l'administration fiscale qui restera l'interlocuteur unique du contribuable, et sera la seule à transmettre les taux aux collecteurs.

### Comment fonctionnera le prélèvement à la source ?

La direction générale des Finances publiques (DGFiP) transmettra aux collecteurs le taux de prélèvement à appliquer. Ils retiendront le montant correspondant sur le salaire net imposable de chaque personne et le déclareront ensuite à l'administration.

### Comment serez-vous informés du taux de prélèvement à appliquer ?

Par la Déclaration sociale nominative (DSN). Avant fin octobre, les collecteurs recevront le taux à appliquer pour chacun des salariés

En savoir plus sur :

[www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source](http://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source) ■

## Retraite complémentaire

### Fusion des régimes Agirc et Arrco

Un régime unique de retraite complémentaire verra le jour l'an prochain. Conséquence : les cotisations sur les salaires vont évoluer.

Les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco ne feront plus qu'un le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette fusion crée un système plus simple, plus lisible et plus efficace. Un nouveau dispositif de cotisation se met en place. Voici ce qu'il faut retenir.

#### 1. Les cotisations de retraite complémentaire des cadres et des non-cadres ne seront plus différenciées

Les taux seront les mêmes pour tous les salariés de l'entreprise.

Seules les cotisations prélevées pour le compte de l'APEC resteront différenciées cadres et non-cadres.

#### 2. Il y aura deux tranches de salaire

- **Tranche 1** : jusqu'au plafond de la Sécurité sociale
- **Tranche 2** : comprise entre 1 et 8 plafonds de la Sécurité sociale

#### 3. Il y aura deux taux de cotisations

- 7,87 % sur la première tranche du salaire
- 21,59 % sur la deuxième tranche.

#### 4. Le taux d'appel sera de 127 %

- **Tranche 1** : taux de cotisation = taux

de calcul des points multiplié par pourcentage d'appel :

$$7.87 \% = 6.20 \% \times 127 \%$$

- **Tranche 2** : taux de cotisation = taux de calcul des points multiplié par pourcentage d'appel :

$$21.59 \% = 17 \% \times 127 \%$$

#### 5. Les cotisations AGFF et GMP disparaissent

Une contribution nommée Contribution d'équilibre général (CEG) est créée. Son taux est de 2,15 % sur la tranche 1 des salaires et de 2,70 % sur la tranche 2.

#### 6. La Contribution d'équilibre technique

Elle remplace la Contribution d'Équilibre Temporaire et reste au taux de 0,35 %. Elle concerne désormais tous les salariés dont la rémunération est supérieure au plafond de la Sécurité sociale. Elle est prélevée sur les tranches 1 et 2.

#### 7. La répartition des cotisations

Elle est de 60 % pour l'employeur et de 40 % pour le salarié, sauf dispositions dérogatoires prévues par convention de branche ou accord d'entreprise. ■

#### À noter :

Vos nouvelles conditions d'adhésion vous seront adressées par courrier fin octobre au plus tard.



PRO BTP reste l'interlocuteur des entreprises du BTP en matière de retraite complémentaire. Pour en savoir plus : rendez-vous sur [www.probtp.com/entreprises](http://www.probtp.com/entreprises)

## Planet'Santé : une complémentaire spécialement conçue pour vous

Acteur historique du BTP, PRO BTP lance une complémentaire santé destinée aux experts-comptables. Cette offre s'appuie sur notre savoir-faire et répond à vos besoins...

Vous êtes nombreux à nous avoir sollicités pour couvrir vos frais de santé et ceux de vos salariés. La relation de confiance que nous avons établie au fil des années explique cette attente. Aujourd'hui, nous y répondons en vous proposant une nouvelle offre spécialement conçue pour vous : Planet' Santé. Avec elle, vous êtes assurés de respecter vos obligations et même plus. À votre disposition : plusieurs niveaux de garanties et la possibilité de les étendre aux proches.

Pour chaque acte de gestion, nous vous apportons en plus des solutions concrètes et faciles à mettre en place. L'ensemble de nos services vous assure également une prise en charge optimale.

- Remboursements dans les 48 h (hors délais bancaire)
- Pas d'avance de frais dans les pharmacies, laboratoires et hôpitaux, mais aussi les prestations optiques et dentaires
- Un réseau de professionnels de santé pour des prestations de qualité à tarif maîtrisé
- Des plateformes digitales dédiées
- Un service d'écoute et d'orientation...

À vous d'opter pour la solution qui répond le mieux à vos besoins et à ceux de vos équipes. Contactez votre conseiller PRO BTP pour parler de cette opportunité qui pourrait bien simplifier la gestion de votre santé et celle de vos salariés.

Pour en savoir plus : [planet.probtp.com/offre-sante-experts-comptables](http://planet.probtp.com/offre-sante-experts-comptables) ■

**Planet Santé®**  
Une offre qui s'étend aussi à vos clients

Si vous avez des clients dans les secteurs du bois, des carrières et matériaux, de l'immobilier et de la promotion immobilière, contactez-nous. Nous pouvons leur proposer un contrat Planet Santé en adéquation avec leurs besoins.

Rendez-vous sur [planet.probtp.com](http://planet.probtp.com)

## Une offre spécifique pour les artisans

Partenaires depuis de nombreuses années et porteurs des mêmes valeurs, SMABTP et PRO BTP ont renforcé leurs liens, pour apporter une réponse complète aux besoins des artisans du BTP.



C'est ainsi qu'est née **MonassuranceBTP**, une offre réunissant toutes les solutions d'assurance indispensables à leur quotidien. Quel que soit leur corps de métier, ils sont en contact avec des pros qui

connaissent leurs contraintes : réglementations, délais, rentabilité. Ils peuvent ainsi

rester concentrés sur leur activité. Nos garanties sont sur-mesure, adaptées et personnalisées.

**Deux packs sont à leur disposition :**

- 1. le Pack Activité BTP**, pour enchaîner les chantiers sereinement. Ils sont parfaitement couverts avec la responsabilité civile et décennale, l'assurance auto, la complémentaire santé et la prévoyance individuelle (sans questionnaire médical pour certaines formules, sous conditions).
- 2. le Pack Salariés BTP**, pour développer leur activité en toute confiance, dès l'embauche d'un premier salarié : prévoyance collective, complémentaire santé collective, garantie arrêts de travail.

**MonassuranceBTP : pour les artisans, par des spécialistes !** ■

## Un nouveau support pour investir dans la pierre

PRO BTP lance un nouveau support d'épargne individuelle :

Regard Immobilier. Disponible au sein du contrat Multisupport, il permet d'investir facilement dans la pierre-papier<sup>(1)</sup>, tout en bénéficiant des avantages de l'assurance vie. En savoir plus [sur probtp.com](http://surprobtp.com) ■



(1) Expression signifiant que l'investisseur détient de l'immobilier sous forme de parts dans une société (= du papier) et non pas de l'immobilier en direct (= de la pierre).

## Un nouveau site pour les créateurs d'entreprise



Pour aider les artisans qui créent leur entreprise, PRO BTP a conçu [www.creation-entreprise-btp.com](http://www.creation-entreprise-btp.com). Au programme : formalités, conseils, protection sociale, assurances... Ils ont tous les outils en main pour assurer leur lancement vers le succès. ■

## Deux nouvelles prestations

En 2019, notre offre santé intègrera un forfait annuel de remboursement de la contraception féminine prescrite mais non prise en charge par la Sécurité sociale. Par ailleurs, les adhérents ayant un contrat santé collectif pourront profiter de l'offre vacances « jeunes parents » : à la naissance de leur 1<sup>er</sup> enfant, ils pourront profiter d'un séjour d'une semaine dans un de nos villages de vacances à 99 € par personne<sup>(1)</sup>. ■

(1) Pour connaître les conditions, contacter la direction régionale..

## Retour sur le 73<sup>e</sup> congrès des experts-comptables

Les experts-comptables se sont donné rendez-vous à Clermont-Ferrand, du 10 au 12 octobre, pour le congrès annuel de la profession. PRO BTP y a accueilli les visiteurs sur son stand, prêt à répondre à tous les besoins d'accompagnement, notamment sur le sujet complexe de la DSN. Nos experts présents ont pu résoudre certains blocages en direct, dans d'autres cas, des rendez-vous chez les clients avec des conseillers spécialisés ont été pris. Vous n'avez pas eu l'occasion de vous y rendre ? Pas de problème, nous sommes là pour vous aider !

1. Pour un diagnostic conformité, prenez rendez-vous avec un conseiller qui se déplacera dans votre cabinet au **04 92 13 52 10**
2. Pour vos besoins d'assistance sur une question précise, contactez-nous :  
Par mail : [conseil.dsn@probtp.com](mailto:conseil.dsn@probtp.com)  
Par téléphone : **01 49 14 14 07**
3. Pour simplifier vos formalités, retrouvez nos outils en ligne sur votre espace abonné « expert-comptable ». ■

## Bien vous connaître, c'est bien vous servir

Chez PRO BTP, nous collectons, exploitons et stockons depuis toujours les données personnelles de nos adhérents de manière responsable. Ces informations nous permettent d'être au plus près de leurs attentes. Avec nous, elles sont en sécurité.

En tant que groupe de protection sociale, PRO BTP recueille et utilise les données personnelles de ses adhérents et entreprises cotisantes pour gérer leurs contrats. État civil, situation familiale, numéro de téléphone, e-mail, biens à assurer, factures en cas de sinistre, données médicales en cas d'accident... Ces informations sont indispensables pour les identifier et répondre à leurs attentes. C'est pourquoi notre politique de protection des données s'inscrit dans un cadre loyal et transparent.

Ainsi, nous collectons uniquement les données dont nous avons besoin pour assurer une indemnisation efficace, apporter des produits adaptés et proposer des actions de prévention ciblées. Nous informons toujours de leur utilisation et précisons à qui elles peuvent être transmises.

### Protégées par la loi

Bien entendu, nous ne les gardons que le temps nécessaire à la bonne gestion des prestations. Nous prenons aussi toutes les précautions pour préserver leur sécurité et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Chez PRO BTP, nous avons d'ailleurs nommé un Data protect officer (DPO), en charge de la protection des données (**accessible via [dpo@probtp.com](mailto:dpo@probtp.com)**). Ces données sont protégées par la loi. Concrètement, il est possible de faire corriger une erreur ou, dans certains cas, faire supprimer une information spécifique. Nos adhérents peuvent aussi s'opposer à figurer dans un fichier ou refuser la prospection commerciale. Bien connaître nos adhérents, c'est avant tout pour bien les servir. ■



## VOS CONTACTS

### Directions régionales PRO BTP

Accueil téléphonique de 8 h 30 à 19 h du lundi au vendredi et de 8 h 30 à 13 h le samedi

#### SUD-OUEST 33055 BORDEAUX CEDEX

(09, 12, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82 et 87)

Tél. **05 56 11 31 33** | Fax **05 56 11 56 36**

#### NORD-PAS-DE-CALAIS 59042 LILLE CEDEX

(59 et 62)

Tél. **03 20 12 35 00** | Fax **03 20 12 35 26**

#### RHÔNE-ALPES / BOURGOGNE / AUVERGNE

CS 70734 – 69257 LYON CEDEX 09

(01, 03, 07, 15, 21, 26, 38, 42, 43, 58, 63, 69, 71, 73, 74 et 89)

Tél. **04 72 42 16 42** | Fax **04 72 42 16 36**

#### MÉDITERRANÉE

CS 50011 – 13395 MARSEILLE CEDEX 10

(04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A et 2B)

Tél. **04 96 20 71 71** | Fax **04 96 20 71 10**

#### GRAND-EST

CS 55415 – 54056 NANCY CEDEX

(08, 10, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88 et 90)

Tél. **03 83 95 39 90** | Fax **03 83 95 39 97**

#### OUEST-ATLANTIQUE

44176 NANTES CEDEX 04

(16, 17, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85 et 86)

Tél. **02 40 38 15 00** | Fax **02 40 38 15 79**

#### PARIS – SEINE 75745 PARIS CEDEX 15

(75, 92, 93 et 94)

Tél. **01 55 76 15 00** | Fax **01 55 76 13 76**

#### ÎLE-DE-FRANCE – CENTRE

CS 11136 – 75545 PARIS CEDEX 11

(18, 28, 36, 37, 41, 45, 77, 78, 91 et 95)

Tél. **01 40 31 38 40** | Fax **01 40 31 38 08**

#### NORMANDIE – PICARDIE

76138 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX

(02, 14, 27, 50, 60, 61, 76 et 80)

Tél. **02 35 07 29 55** | Fax **02 35 07 29 56**

## Les engagements PRO BTP

- Nous utilisons les données de nos adhérents uniquement dans leur intérêt.
- Nous sommes transparents sur l'utilisation des données.
- La sécurisation des données personnelles est toujours notre priorité.
- Nous ne communiquons pas les données personnelles qui nous sont confiées à des tiers non autorisés.
- Nous laissons à nos adhérents la maîtrise de leurs données et de l'utilisation qui en est faite.

